



DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 30 juin 2017

L'an deux mil dix-sept, le trente juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 19

Date de convocation du Conseil Municipal le 23 juin 2017

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Jenny OLLIVIER, Hélyette SALAÛN, Guillaume GUERRÉ, Magalie PIAT, Catherine MAIGNAN, François LENHARD, Christine CABEZAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoit COQUAND, Bernard HOUZEAU.

Absents excusés :

Evelyne CAU, ayant donné pouvoir à Arnaud JEAN,
Franck VIGNAUD, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÛN,
Laurent JOLLY, ayant donné pouvoir à Magalie PIAT,
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Nadège FONTAINE, ayant donné pouvoir à Guillaume GUERRÉ,
Jean-Louis TOURET, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,
Michèle LUCAS, ayant donné pouvoir à Marie-Claude BLIN,
Roselyne RAVARD, ayant donné pouvoir à Sylvie SIGOT,
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Daniel HOAREAU.

Absents :

Patricia MARTIN.

Début de la séance : 19h30

Fin de la séance : 20h42

Secrétaire : Jenny OLLIVIER

FINANCES

DC.17.018 - Modification en cours d'exécution n°3 – Marché relatif à la fourniture et au service de télécommunications mobiles

Conformément l'article 139 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 sur les marchés publics et au marché n°15/710 du 20 octobre 2015 concernant la fourniture et le service de télécommunications mobiles, Monsieur le Maire décide de conclure et signer la modification en cours d'exécution N°3 avec l'entreprise NUMERICABLE SFR demeurant 1 Square Bela Bartok à PARIS.

La modification en cours d'exécution N°3 a pour objet d'ajouter 1 téléphone avec 1 forfait INTERNE +2H supplémentaires aux 39 lignes existantes. Les forfaits prendront fin en même temps que les lignes initiales soit le 19 octobre 2017.

Cette commande supplémentaire n'engendre pas d'incidence financière puisque le montant maximum de 27 000.00 € par an n'est pas atteint.

Le Conseil Municipal **prend acte** de la décision.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 7 Juillet 2017

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : 17 Juillet 2017

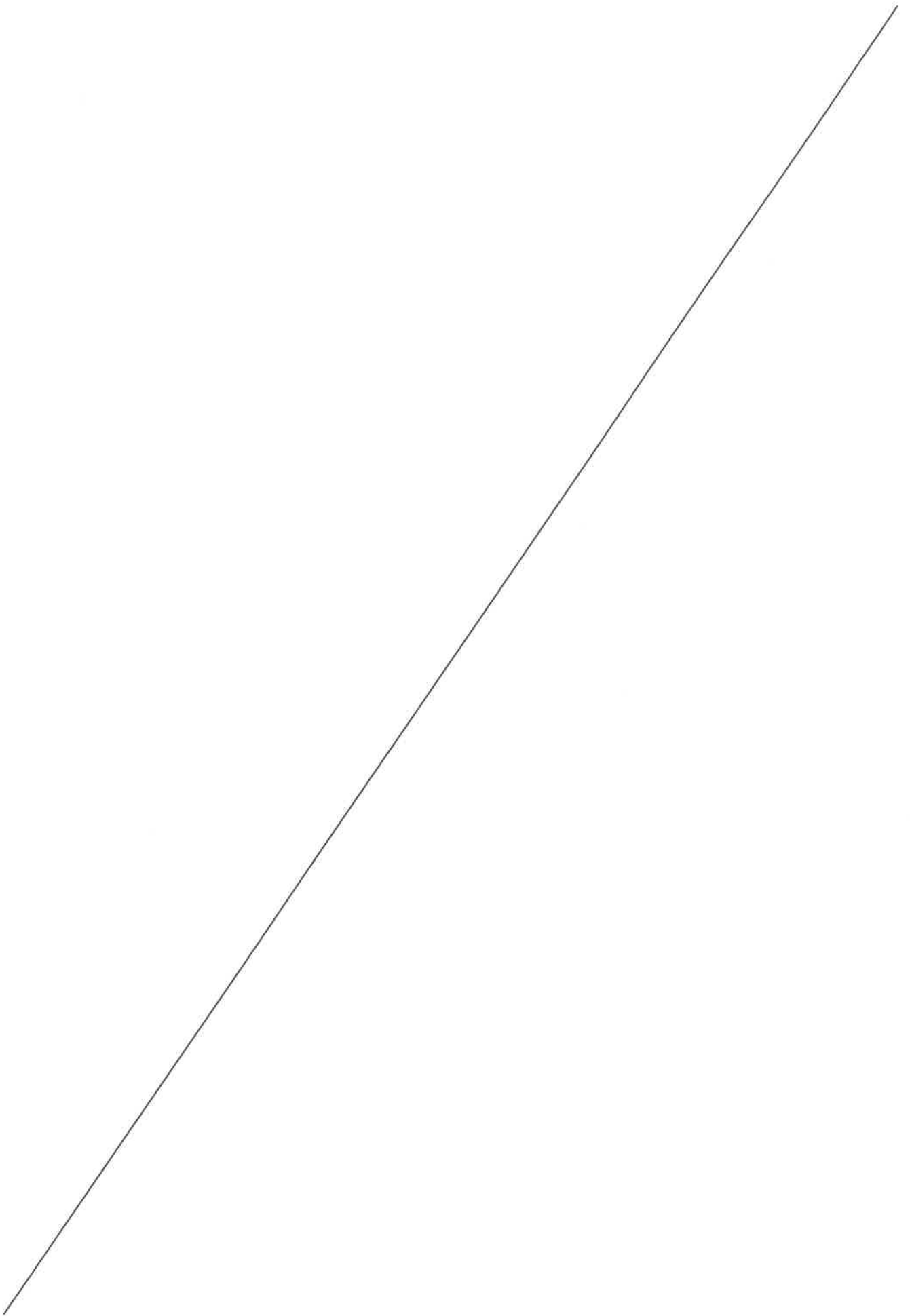
Publication le : 18 Juillet 2017

Notification le : 18 Juillet 2017



Le Maire

Christian DUMAS



Acte à classer**DC-17-018**

1 En préparation	2 En attente retour Préfecture	3 > AR reçu <	4 Classé
----------------------------	---	-------------------------	--------------------

Identifiant FAST : ASCL_2_2017-07-17T17-27-51.00 (MI206744260)

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20170707-DC-17-018-AU ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Modification en cours d'exécution n.3 - Marché relatif à la fourniture et au service de télécommunications mobiles

Date de décision : 07/07/2017



Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.6. Autre décision concernant les marchés publics.Acte : [DC.17.018 -FIN-modification en cours d'exécution n°3-marche relatif à la fourniture et au service de telecommunications mobiles.PDF](#)

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 17/07/17 à 17:27

Date 17/07/17 à 17:27

Date 17/07/17 à 17:32

Par **RICHARD Aurélie**Par **RICHARD Aurélie**